

Protocole sanitaire pour les étudiants internationaux arrivant en France en provenance du ROYAUME UNI dans le contexte de pandémie à la CoVID-19

Que vous soyez vacciné ou non vacciné, vous êtes soumis au régime des motifs impérieux. Les étudiants et les chercheurs ne font pas partie des voyageurs pouvant justifier d'un motif impérieux pour venir en France.

| | Motif impérieux | Test exigé à l'embarquement | Test exigé à l'arrivée | Mesure de quarantaine |
|---|-----------------|--|--|---|
| À destination du Royaume-Uni⁽¹⁾ | ✓ | Selon les règles en vigueur au Royaume-Uni | Selon les règles en vigueur au Royaume-Uni | Selon les règles en vigueur au Royaume-Uni |
| En provenance du Royaume-Uni⁽¹⁾ | ✓ | Test antigénique ou PCR de moins de 24h | Test antigénique ou PCR aléatoire | Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité ⁽²⁾ |

⁽¹⁾ Les règles s'appliquent aux personnes vaccinées et non-vaccinées.

⁽²⁾ Cette obligation de quarantaine pourra être levée à compter de 48h, sous réserve de pouvoir justifier d'un test (PCR ou TAG) négatif.